

n° AI-2011-6

**Arrêté de mise en disponibilité d'office (après maladie) de Monsieur BAUD
Jean-Pierre, adjoint technique de 2ème classe**

Le Maire, d'AUSSAC-VADALLE

- VU le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU la loi N 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
- VU la loi N 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- VU le décret N 60-58 du 11 janvier 1960 modifié, relatif au régime de sécurité sociale des agents permanents des départements, des communes et de leurs établissements publics n'ayant pas le caractère industriel et commercial ;
- VU le décret N 86-68 du 13 janvier 1986 modifié, relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux ;
- VU le décret N 87-602 du 30 juillet 1987 modifié, relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;
- VU l'avis du Comité Médical attestant que Monsieur Jean Pierre BAUD est inapte à reprendre ses fonctions ;
- Considérant que Monsieur Jean Pierre BAUD a épuisé ses droits à congés de maladie Ordinaire;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Monsieur Jean Pierre BAUD est placé en disponibilité d'office à compter du 01 mai 2011 jusqu'au 31 mai 2011.

ARTICLE 2 : Pendant cette période, Monsieur Jean Pierre BAUD cesse d'être rémunéré et ses droits à l'avancement et à la retraite sont suspendus.

Cependant, il conserve le bénéfice de son affiliation au régime spécial tant qu'il perçoit les prestations prévues à l'article 4 ou à l'article 6 du décret N 60-58 du 11 Janvier 1960.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui

sera notifié à l'intéressé(e).

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président du Centre de Gestion,
- Monsieur le Comptable de la Collectivité,
- Monsieur le Directeur de la CPAM dont relève l'agent.

Aussac-Vadalle, le 11 mai 2011

Notifié le

Le Maire,
Gérard LIOT